



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE HINX, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexandre LAPEGUE, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. LAPEGUE, GIBARU, BRAYELLE, DARRACQ, GARAT E., GARAT J.M., GUIOSE, LARD, LIOT, SIROT, VERGEZ.

Étaient absents excusés : Mmes et MM. BENESSE (pouvoir à E. Garat), DARTIGUENAVE, VAN PEVENAGE.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12
Date de la convocation : 21/02/2025
Date d'affichage : 21/02/2025

Secrétaire de séance : Laetitia GIBARU

Délibération n° 2025_02_25_D02

OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE - VENTE du chemin rural dit N° 7E

Rapporteur : M. le Maire

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret 2015-955 du 31 juillet 2015 relatif à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

Vu la délibération n° 2024_10_29_D10 en date du 29/10/2024 décidant de lancer la procédure de cession prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

Vu l'arrêté municipal n° 2024_11_13_A01 en date du 13/11/2024 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 16/12/2024 au 30/12/2024 ;

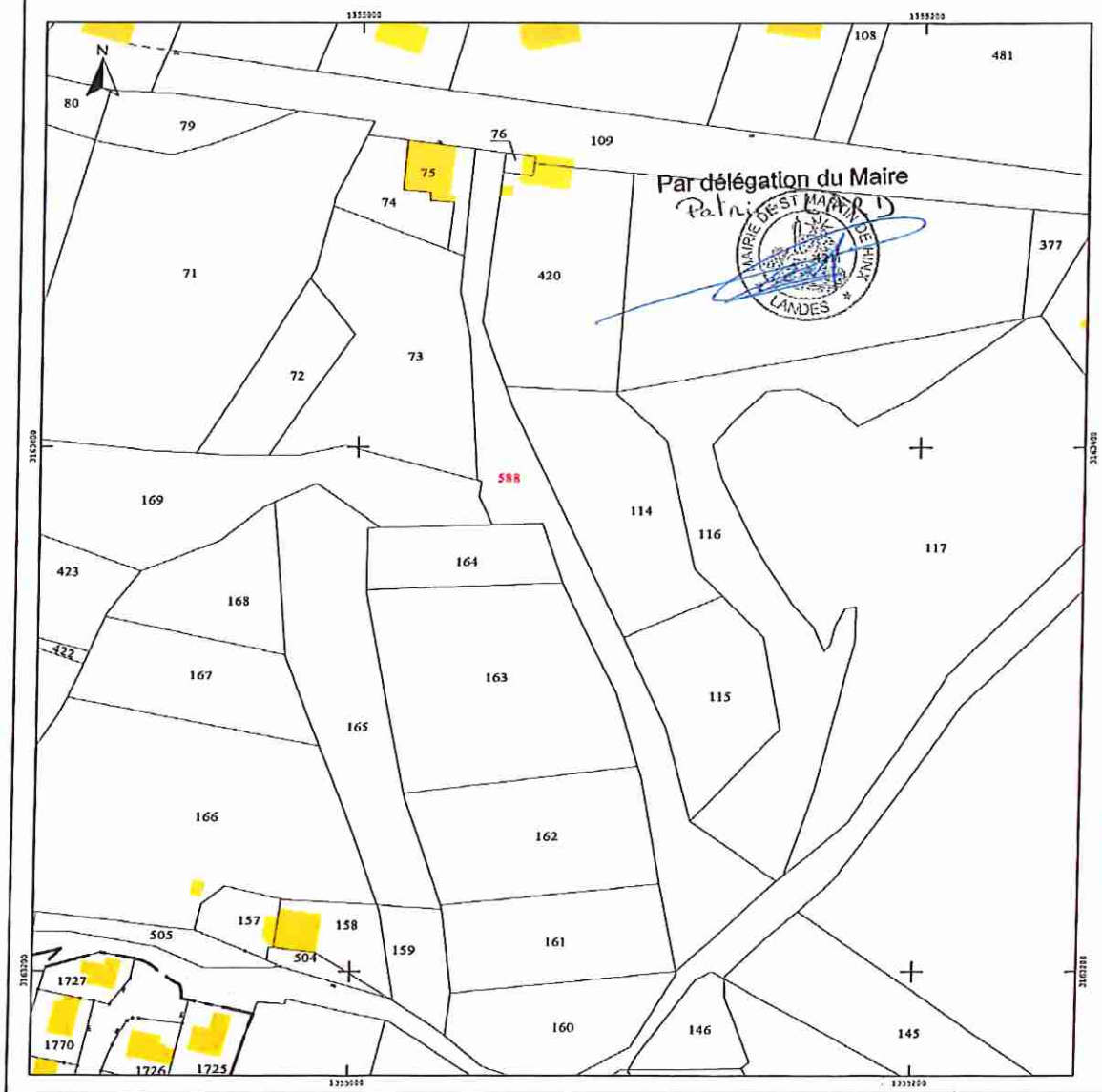
Vu le registre d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Vu la délibération n° 2025_02_25_D01 en date du 25/02/2025 décidant d'approuver l'aliénation du chemin rural, objet de la présente procédure ;



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES		
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL		
CROQUIS DE CONSERVATION		
<p>Commune : SAINT MARTIN DE HINX</p> <p>Section :</p> <p>Feuille(s):</p> <p>Echelle d'origine :</p> <p>Echelle d'édition : 1/2000</p> <p>Date de l'édition : 18/10/2024</p> <p>Date de saisie :</p>	<p>Le cas échéant :</p> <p>Nature et date de l'acte du document utilisé : Extraction DNC remaniement</p> <p>Approbation des parties (1) :</p>	<p>Numéro d'ordre du croquis de conservation : 677.J</p> <p>Croquis dressé par Hubert Gatelier agent de conservation, date : 18/10/2024</p> <p>Signature :</p>

(1) Faire précéder de la mention "approuvé", des noms et qualité des signataires (syndicataires ou, le cas échéant, leurs mandataires)



Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le 28/02/2025

ID : 040-214002727-20250225-2025_02_25_D02-DE

